



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **10 Décembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Patrick BONDEUX - M. Michel RENAUD – Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Denis HOUCHOT remplacé par Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Murielle BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Martine LEROY
M. Frédéric CASSERA à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. M. Sylvain COINTAT
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

RESO – Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire au sein du Conseil d'administration

L'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) a été créé entre le Conseil Général de la Nièvre et 18 autres collectivités de la Nièvre. Il jouit de la personnalité morale et est dénommé « RESO, un parcours artistique en Nièvre ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre, énoncée par l'Etat, RESO a pour missions de permettre la réalisation des projets musicaux, chorégraphiques, théâtraux et circassiens, élaborés sur le plan local, par les communes, les EPCI ou les associations, coordonnés à l'échelle des pays, à l'aide de personnels qualifiés mis à disposition de ces structures.

L'EPCC est administré par un conseil d'administration et son président. Il est dirigé par un directeur. L'effectif du conseil d'administration est fixé à 29 membres. Il comprend :

- Le Maire de la commune siège ou son représentant (NEVERS) ;
- Six représentants titulaires et six représentants suppléants du Conseil Départemental désignés par l'Assemblée Départementale en son sein ;
- 18 représentants élus titulaires et 18 représentants élus suppléants selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de trois ans renouvelables, au sein du collège des collectivités adhérentes. Les collectivités adhérentes (hors Conseil Départemental) désignent en leur sein, un représentant par collectivité, désignés par leurs conseils ou leurs organes délibérants pour la durée de leur mandat électif restant à couvrir, formant le collège des collectivités ;
- Deux personnalités qualifiées désignées conjointement par les collectivités adhérentes, pour une durée de trois ans renouvelables ;
- Deux représentants du personnel selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de trois ans renouvelables.

Ont été nommés pour Cœur de Loire par délibération du 16 décembre 2021 :

- Titulaire : Mme Danielle ROY
- Suppléant : Mme Maryline DEGANO GABEZ

Mme Maryline DEGANO GABEZ ayant démissionné depuis, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté de Communes.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée après accord préalable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

Est candidat :

- M. Frédéric CASSERA

M. Frédéric CASSERA ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme représentant suppléant au sein du conseil d'administration de RESO.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 9
Votants : 51
Pour : 51
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 058-200067916-20241210-2024_10_12_15-DE

S²LO



M. Patrick RAPEAU, secrétaire de séance